

LE 7 SEPTEMBRE - FÊTE DU VILLAGE FORUM DES ASSOCIATIONS suivi du BBQ et du FEU D'ARTIFICE

Vivre ensemble à Sonchamp

BULLETIN D'INFORMATION - SEPTEMBRE 2024 - N°417

Responsable de la rédaction : Ysabelle May-Ott, maire de Sonchamp

Comité de rédaction : Alain Resnier, Catherine Jarri, Sabrina Chaudesaigues et Richard Naze

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h/16h-18h. Samedi 9h-12h

Tél. 01 34 84 41 08 - mairie@sonchamp.fr



www.sonchamp.fr

Laissez vos articles, petites annonces... sur la boîte mail : journal.sonchamp@gmail.com

Éditorial de Mme Ysabelle May-Ott - Maire de Sonchamp

Après cet été Olympique, voilà une rentrée qui promet d'être inoubliable pour certains enfants de notre école de la Genêtière. Leur premier jour de classe se tenant au bord du bassin, pour assister à une épreuve de natation des Jeux Paralympiques. Comptons sur la ferveur de nos petits élèves et de leurs maitresses pour encourager les athlètes et vivre intensément cet événement sportif extraordinaire.

En été "la mairie" ne s'arrête jamais, tout juste tourne-t-elle un peu au ralenti. C'est pourquoi les travaux du cabinet médical continuent d'avancer ; nous rencontrons aussi les premiers praticiens intéressés par une installation dans nos locaux.

Pour la salle de Greffiers, les travaux de stabilisation sont terminés depuis fin juillet. Nous devrons attendre quelques mois de séchage pour lancer la phase de maçonnerie extérieure.

Début septembre le centre de loisirs périscolaire va accueillir un nouveau directeur (que nous vous présenterons dans un prochain bulletin) et de nouveaux services vont être proposés aux familles comme la création d'une étude surveillée, ainsi qu'une nouvelle organisation spatiale des locaux. Nous invitons les parents à bien lire le nouveau règlement intérieur qui reprend en détail tous ces éléments et en permet le bon fonctionnement.

Toutes ces dispositions sur lesquelles nous avons travaillé depuis des mois, nous permettent d'attendre sereinement l'arrivée des nouvelles familles du Val de Briquesard. Mais nous ignorons toujours la date de livraison des logements prévue par Batigère.

Enfin, la rentrée est aussi synonyme de retrouvailles et pas seulement à l'école ; forum des associations, barbecue géant, feu d'artifice, reprise des activités, journées du patrimoine, Festival de la Terre.... Les rendez-vous festifs sont nombreux en septembre pour prolonger un petit peu l'été, et profiter d'une belle arrière-saison.

Bonne rentrée à tous.

NOUVEAUX HORAIRES ÉCOLE !

À partir du **lundi 2 septembre**
les horaires seront désormais :
Matin : **8h30** (accueil 8h20) – **12h**
Après-midi : **14h** (accueil 13h50) – **16h30**

HIPPODROME DE RAMBOUILLET 8 septembre 2024 à 13h30 COURSES AU TROT Le Prix de Sonchamp



Animation pour les enfants

Maquillage, sulkys à pédales, structure gonflable, poney



Tombolas gratuites

Un circuit Abbaye et Châteaux à gagner
et de nombreux autres cadeaux



INVITATIONS
à retirer en Mairie



Compte-rendu sommaire CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOpte le procès-verbal rédigé par Claude LE SCIELLOUR, secrétaire de séance du conseil du 30.05.2024.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU SEASY

Le SEASY publie son rapport annuel 2023. Mme Le Maire donne la parole à Antoine LOPEZ. Le service d'eau potable dessert 827 abonnés sur Sonchamp. En ce qui concerne la qualité de l'eau tout était conforme dans les prélèvements. Le prix de l'eau potable est passé de 1,71 à 1,73 euros par m³. Le rapport est disponible en mairie. Pour la partie assainissement le SEASY comptait 302 abonnés sur Sonchamp. En effet toute la commune n'est pas raccordée à l'assainissement collectif. Un état des stations a été réalisé. Pour rappel la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) pour une construction individuelle est de 3500 euros et 1750 pour un logement collectif. Le prix de l'assainissement est passé de 2,11 euros à 2,30 euros au m³.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE D'EAU D'UN LOCATAIRE DES LOGEMENT COMMUNAUX

Le mois dernier ce point a été reporté par manque d'information.

Les locataires ont été rencontrés pour faire le point sur la fuite. Le Seasy a confirmé que cette panne incombe au propriétaire, soit la commune. Le ballon étant dans les combles est peu accessible, il n'était pas possible de constater cette fuite immédiatement. La commune après calcul prendrait 108 euros à sa charge pour le dédommagement. Les frais d'abonnement et le prorata de consommation restent à charge des locataires.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité AUTORISE le remboursement de 108 euros auprès des locataires

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA RELIURE AUPRÈS DU CIG

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité : DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER CONCERNANT LES ZONES SANS TABAC

Mme Le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal les zones sans tabac ont été définies et présente la convention qui lierait la commune à la Ligue contre le cancer. Cette convention n'engage pas financièrement la commune de Sonchamp.

La Ligue contre le cancer propose aux collectivités de créer des espaces sans tabac aux abords des écoles avec les objectifs suivants :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Il est proposé de conventionner avec la Ligue contre le cancer et de prévoir :

- La mise en place de panneaux « espace sans tabac » fournis par la ligue contre le cancer ;
- La mise en place du dispositif pour la rentrée de septembre 2024
- Une action à visée pédagogique plutôt que répressive à l'égard des contrevenants.

Le conseil Municipal ADOPTÉ à l'unanimité le projet de convention ci-joint PROPOSE de mettre en place le dispositif à partir de la rentrée de septembre 2024.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES NOUVEAUX HORAIRES DE L'ÉCOLE

Madame Le Maire donne la parole à Madame Catherine JARRI pour expliquer ce point.

A la rentrée prochaine, un nombre plus important d'enfants est attendu. Il a donc été proposé de faire deux services de cantine, le service unique n'étant plus possible en termes d'effectif et de bruit. Le temps du midi devra donc être allongé pour permettre les deux passages en restauration.

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'Ecole la Genétierre en date du 18 juin 2024 concernant les nouveaux horaires sur le temps scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h à 16h30,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité DECIDE de suivre l'avis du Conseil d'école sur les horaires à partir du 1er septembre 2024.

TARIFS PÉRISCOLAIRE

A - VOTE DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES – SERVICES RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (2 CONTRE)

DECIDE d'appliquer une augmentation de 1.5 % DECIDE les tarifs suivants en appliquant la cantine à 1 euro et 3 tranches de quotient familial : à partir du 01.09.2024

CANTINE SCOLAIRE		Tarifs 2024-2025
Repas enfant T1		1 €
Repas enfant T2		4,21 €
Repas enfant T3		4,31 €
Enfant apportant son repas dans le cadre d'un PAI		2,10 €
Repas adulte enseignant : une baisse est soumise au vote afin de soutenir les enseignants		6,09 €
Repas adulte extérieur – formation ou intervenant		7,42 €
Enfant extérieur à la commune		4,42 €

Suite du Compte rendu sommaire du CONSEIL MUNICIPAL du 27/06/2024

B - VOTE DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES – SERVICE GARDERIE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (13 POUR) DECIDE d'appliquer une hausse de 2% (2 élus pour 3% - 3 élus pour 1.5 %) à partir du 1er septembre 2024

GARDERIE		2024-2025	
Tranches	Tranches quotient annuel	Garderie Matin (+2%)	Garderie Soir (+2%)
T1	De 0 à 8 000 €	3.02 €	3.19 €
T2	De 8 001 € à 12 000 €	3.42 €	3.57 €
T3	Supérieur ou égal 12 001€	3.79 €	3.95 €

La détermination du quotient familial est effectuée en prenant en compte la totalité des revenus annuels bruts, avant abattement mentionnés sur le dernier avis d'imposition (revenus N-2) ou de non-imposition. Les pensions alimentaires perçues ou distribuées sont ajoutées ou déduites selon le cas. Les revenus versés par la caisse d'allocation familiale (hors prestations sociales liées aux enfants) sont pris en compte dans les revenus. Le montant obtenu est divisé par le nombre de part figurant sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Il est précisé que les familles ne fournissant aucun document pour le calcul du quotient se verront appliquer le tarif maximum. Dans le cas de retard dans la fourniture des documents, il n'y aura pas de rétroactivité possible. AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne application de cette nouvelle mesure. CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

C - VOTE DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES - QUART D'HEURE SUPPLÉMENTAIRE ÉTUDE ET PÉRISCOLAIRE

La garderie ferme ses portes à 19h. Les services constatent des retards de famille ce qui oblige les animateurs à rester après la fermeture. Cela engendre des heures supplémentaires pour les agents sans compter la désorganisation de leur planning personnel. Le tarif exceptionnel du quart d'heure de retard s'appliquera.

A la rentrée, une étude sera mise en place.

Les enfants fréquentant l'étude ne pourront pas aller à la garderie après 18h. Le quart d'heure de retard s'appliquera donc pour ce service également.

Enfin, à 16h30, les enfants non-inscrits en garderie et sans réservation seront acceptés à la garderie en fonction des places disponibles mais devront s'acquitter du tarif exceptionnel du quart d'heure de retard. Les familles sont informées de cette facturation supplémentaire via le règlement et l'acceptent lors de l'inscription.

Considérant l'arrivée tardive de familles après 19h le soir, au service périscolaire et/ou au centre de loisirs, à 18h après le service de l'étude, après 16h 30 si les enfants doivent être dirigés vers la garderie dans la mesure des places disponibles,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'appliquer le tarif de 15 euros par quart d'heure de retard au service périscolaire (garde, centre de loisirs et étude) à partir du 01.09.2024 DECIDE de ne pas appliquer de quotient familial.

D - VOTE DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES - TARIF DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Madame Le Maire donne la parole à Mme JARRI. A la rentrée un nouveau service d'étude surveillée sera proposé aux familles. La proposition tarifaire serait de se mettre en cohérence avec le tarif de la garderie. L'aide aux devoirs aura lieu 3 fois par semaine pour toutes les classes élémentaires sauf le vendredi. Comme indiqué précédemment, les enfants n'auront pas la possibilité de rejoindre la garderie après 18h. Le nombre d'enfants sera limité à 12 par étude. Deux groupes seront mis en place soit 24 enfants par soir maximum. Un sondage avait été fait auprès des parents avec un bilan plutôt positif et des familles intéressées.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité DECIDE d'appliquer le même tarif que la garderie du soir

Tranches	Tranches quotient annuel	Tarifs étude surveillée
T1	De 0 à 8 000 €	3.19 €
T2	De 8 001 € à 12 000 €	3.57 €
T3	Supérieur ou égal 12 001€	3.95 €

E - VOTE DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES - CENTRE DE LOISIRS

Pour faire face à l'arrivée de nouveaux enfants et aux demandes accrues d'inscription au centre de loisirs, pour la rentrée prochaine, le recrutement d'un directeur de centre de loisirs et un animateur supplémentaire à temps plein est nécessaire. Madame Le Maire rappelle les horaires : 7h30-19h du lundi au vendredi. Il ne faut pas oublier qu'en plus des charges de personnel, le coût du repas sera augmenté par RESTAUVAL comme pour la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (8 CONTRE) DECIDE une augmentation de 2 % DECIDE d'appliquer les tarifs suivants DECIDE les tarifs suivants à partir du 01.09.2024 :

CENTRE DE LOISIRS		Mercredis et vacances scolaires		1/2 journée AVEC REPAS		1/2 journée SANS REPAS	
Tranches	Tranches Quotient annuel	Prix journée	Repas sans goûter	Total	Prix journée	Repas sans goûter	Total
T1 +1%	De 0 à 8 000 €	15.15 €	4.31 €	19.46 €	7.53 €	4.31 €	11.84 €
T2 +1%	De 8 001 € à 12 000 €	17.26 €	4.31 €	21.57 €	8.58 €	4.31 €	12.89 €
T3 +1%	Supérieur ou égal 12 001€	20.44 €	4.31 €	24.75 €	10.17 €	4.31 €	14.48 €

La demi-journée avec repas est de 7h30 à 13h30 ou de 12h à 19h. La demi-journée sans repas est de 7h30 à 12h ou de 13h30 à 19h.

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 27/06/2024

F - VOTE DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES - TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité DECIDE de maintenir une participation forfaitaire de 20 euros par enfant domicilié hors commune annuellement pour toute nouvelle inscription au transport scolaire pour la rentrée 2024-2025. Les familles déjà inscrites ne seront pas impactées par cette nouvelle délibération.

G - VOTE DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES - DUPLICATA CARTE DE TRANSPORT (PERTE OU DÉTÉRIORATION)

Considérant que chaque année les élèves reçoivent gratuitement une carte de transport avec photo. Considérant qu'un gilet jaune est transmis pour la scolarité entière sans frais supplémentaire. Considérant que les services municipaux remarquent une recrudescence des pertes ce qui oblige à produire un duplicata et un gilet supplémentaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, DECIDE DE FIXER à 20 euros le tarif du duplicata de la carte de transport PRÉCISE qu'en cas de perte du gilet jaune la famille devra rééquiper l'enfant à ses frais.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Madame Le Maire donne la parole à Mme JARRI, adjointe au Maire et directrice du centre de loisirs en attendant la nomination d'un nouvel agent à ce poste. Mme JARRI présente les dernières modifications. Remerciements aux différents agents qui ont travaillé sur le sujet et qui ont participé à la rédaction de ce nouveau document.

Les familles seront informées par un mot dans les cahiers ou sur le portail famille qu'un nouveau règlement sera en place dès la rentrée. Aussi, lors de l'inscription sur le portail famille, les familles prennent connaissance et acceptent le règlement.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, ADOPTE le nouveau règlement des services périscolaires
DIT que le document sera intégré au portail famille.

VOTE DES TARIFS DES PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité DÉCIDE DE CONSERVER les tarifs en vigueur

Tarifs photocopies					
Copie Recto A4	0.30€/unité	Copie Recto A3	0.50€/unité	Copie Couleur A4	0.90€/unité
Copie Recto-verso A4	0.50€/unité	Copie Recto-verso A3	0.90€/unité	Copie Couleur A3	1.60€/unité

VOTE DES TARIFS DE COTISATION À LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité FIXE la cotisation annuelle par foyer à 25 €.

INDIQUE que les dispositions de la présente délibération seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024. CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TARIFS DE LOCATION DU CHAPITEAU

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité DÉCIDE de conserver les tarifs en vigueur

Tarifs de location du chapiteau 2024	Installation sur la commune (particulier)	Associations communales
Une journée en semaine ou Weekend	300 €	300 €
Caution	500 €	-

PRÉCISE que le tarif proposé inclut le montage et démontage avec la mise à disposition d'un agent communal. Les loueurs devront être présents pour ces opérations.

PRÉCISE que pour les associations communales le prêt de la tente leur sera accordé une fois gratuitement dans l'année. Au-delà, la participation s'appliquera. INDIQUE que les dispositions de la présente délibération seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2024.

VOTE DES TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de conserver les tarifs en vigueur

Tarifs Salle des fêtes 2024 (réservée aux Sonchampois)			
Un week-end (Samedi et Dimanche)	600 €	31 Décembre	1000 €
Week-end avec un jour férié (vendredi ou lundi)	750 €	Caution Salle des fêtes	800 €
Un jour en semaine (de 8H30 à 17H30)	250 €	Caution Ménage	250 €
Un soir en semaine (après 17H30/Hors vendredi/Hors férié)	250 €	Caution écran	1 300 € dont 150 € de télécommande
Jour férié en semaine (Hors samedi et dimanche)	450 €	Salle des Fêtes	

PRÉCISE que pour les associations communales, la salle des fêtes sera accordée une fois gratuitement dans l'année. Une certaine souplesse peut être accordée si les dates sont disponibles. Les assemblées générales des associations se dérouleront soit dans la salle des associations au Clos de l'Etang

RAPPELE que la location de la salle peut être annulée en cas de besoin d'utiliser les locaux pour des raisons administratives.

INDIQUE que les dispositions de la présente délibération seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 à l'exception des contrats déjà signés et en cours.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES BAUX DES MÉDECINS

Madame Le Maire, rappelle que le bail qui liait la commune aux médecins et qui datait de 1999 était un bail solidaire.

Une commission s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur un bail individuel. Plusieurs propositions sont soumises au vote.

Le tarif comprend une part pour le cabinet, une part pour les espaces communs (prix du m² inférieur à celui pris en compte pour le cabinet) L'élevateur sera pris en charge par la mairie et ne rentre pas en compte dans le calcul. Le loyer s'entend hors charges. Considérant la nécessité de signer un nouveau bail dans les nouveaux locaux

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 27/06/2024

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (14 POUR) DECIDE d'appliquer les tarifs suivants

	LOYER	COMMUNS	LOYER + PARTIES COMMUNES
	SURFACE en M ²	13€/M ²	7 €/M ²
MÉDECIN	17,15	222,95	137,67
MÉDECIN	18,60	241,80	137,67
MÉDECIN	19,06	247,78	137,67
INFIRMIÈRE	17,15	222,95	38,50
INFIRMIÈRE	10,67	138,71	38,50
	82,63	1 074,19	490,01
			1564,20
PRATICIEN BAT C	10,98	142,74	46,67
PRATICIEN BAT C	10,98	142,74	46,67
PRATICIEN BAT C	23,62	307,06	46,67
	45,58	592,54	140,01
			732,55

PRÉCISE que les praticiens autres que ceux déjà installés sur la commune n'ont pas encore été désignés.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE BAIL DU COMMERCE MULTISERVICES

VU le bail commercial du local commercial situé 57 rue André Thome – 78120 Sonchamp conclu avec Madame OMNES depuis le 1er avril 2017, CONSIDERANT que Madame OMNES procède à la cession de son fonds de commerce, que la date de reprise du fonds de commerce était le 20 juin 2024 mais que celle-ci a été reportée, que le report pourrait avoir lieu cet été, le Conseil Municipal doit statuer sur le montant du loyer,

Le repreneur proposera les mêmes activités que celles exercées actuellement (décrite en détail sur le bail) que ces activités sont conformes à l'usage du local commercial et qu'elles permettent de maintenir le commerce de services de proximité et le service à la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire ou un adjoint à signer le bail commercial qui interviendrait à partir du 27 juin 2024. PRÉCISE que le montant du loyer mensuel est fixé à 500 euros par mois hors charges révisable selon les termes indiqués dans le bail commercial. PRÉCISE qu'une provision de charges pour l'utilisation du fioul est fixé à 100 euros par mois

POINT ANNULÉ COMMISSION DE SÉCURITÉ

Une commission de sécurité aura lieu le 14 août 2024. C'est finalement une commission de sécurité d'arrondissement, la délégation n'est pas obligatoire. De plus, M José VEIGA, adjoint au bâtiment sera disponible.

Ce point est donc annulé.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ASTREINTE FINANCIÈRE POUR INFRACTION À LA LÉGISLATION EN URBANISME

Face à la recrudescence des infractions au Code de l'urbanisme, lesquelles sont perpétrées soit par la méconnaissance des règles, soit de façon délibérée, les moyens, de la commune étaient jusqu'à aujourd'hui limités.

En cas d'infraction, les demandes de régularisation adressées aux contrevenants ne sont pas systématiquement suivies d'effet et les procès-verbaux dressés ne donnent que très rarement lieu à des poursuites devant les Tribunaux compétents du fait de l'engorgement de ces derniers.

Madame le Maire indique que tous les ans plusieurs procès-verbaux d'infraction à la législation en urbanisme sont dressés. Actuellement plusieurs dossiers sont en cours auprès des autorités compétentes. Cette possibilité d'astreinte administrative et financière permettra de mieux faire respecter les règles d'utilisation des sols et des autorisations d'urbanisme dans le cadre des pouvoirs de police spéciale et indépendamment des poursuites pénales qui s'inscrivent dans un temps plus long.

Cette mise en demeure qui intervient en plus du procès-verbal d'infraction dressé, peut ordonner à son destinataire de se mettre en conformité avec les dispositions dont la méconnaissance a été constatée.

Considérant que de nouvelles actions administratives peuvent être prises par la Mairie, depuis la loi "engagement et proximité" du 27 décembre 2019. Considérant que Les Mairies disposent de nouveaux pouvoirs de coercition encadrés par les articles L.481-1 à L.483-3 du Code de l'Urbanisme. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité EMET un accord concernant les astreintes financières en cas d'infractions dument constatées au Code de l'Urbanisme DECIDE de fixer les tarifs suivants à toutes les zones du PLU et quelque soit la nature de la construction ou de la modification (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...)

Elément factuel	Montant journalier de l'astreinte
Construction ou modification sans création de surface ou inférieur à 20M ²	150 euros
Construction ou modification supérieur à 20 m ²	300 euros

Cette astreinte s'entend par jour de retard passé le délai octroyé par la mise en demeure. Le total recouvré ne peut excéder 25 000 euros.

Cette astreinte court jusqu'à ce que le contrevenant ait justifié de l'exécution des opérations nécessaires à la remise en état de la parcelle en cause.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION POUR LA VIDÉO SURVEILLANCE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention à la Région S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- 30% du montant des travaux HT peut être subventionné par la DETR (13 374,30 euros)
- 35% par la région (15 603,35 euros). Le reste à charge serait de 15 603 euros.

Le montant maximal de subvention que la commune peut obtenir pour ce projet est de 80 % soit 35 664,80 euros.

- Un complément a été demandé à Rambouillet Territoires pour un montant de 6 687,15 euros

Infos mairie

- Restent 8 916,20 euros à charge de la commune.
- Et le remboursement de la TVA interviendra par la suite à 16,404%.

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2024 section d'investissement **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

TABLEAU DU PERSONNEL

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité

AUTORISE la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique titulaire à temps complet pour un poste dans les écoles
- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation non titulaire pour le poste de directeur de centre de loisirs
- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet au service périscolaire
- Création d'un poste d'animateur principal de 2ème classe pour le poste de directeur de centre de loisirs
- Modification d'un poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps non complet à un temps complet

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ BATIGERE ILE-DE-FRANCE POUR LA CONSTRUCTION DES 50 LOGEMENTS SOCIAUX AU VAL DE BRIQUESART À SONCHAMP

Madame Le Maire rappelle que la commune s'est déjà portée caution pour cette opération lors de la précédente mandature.

A ce jour, les logements ne sont toujours pas livrés et, les futurs locataires viennent de recevoir un courrier ce jour indiquant que la date de livraison est encore repoussée. Mme Le Maire rappelle que la commune a déjà refusé en septembre 2023, une première extension de la garantie d'emprunt lors d'un précédent conseil municipal. Des informations avaient été prises auprès de la DGFiP. Il en ressortait qu'il était compliqué par rapport au budget communal d'accepter cette augmentation. Même si le risque est limité il existe. La commune est libre de refuser.

Si la commune a d'autres projets, la DGFiP demande un plan de financement et de se projeter sur plusieurs années. Pour le moment la caution n'est pas prise en charge dans le budget mais si un jour elle devait être comptabilisée, le budget serait déséquilibré ce qui n'est pas acceptable.

Mme Le Maire procède à la lecture du courriel reçu le 31 mai 2024 :

"Nous avons précédemment sollicité une garantie d'emprunt de votre part pour un prêt complémentaire d'un montant total de 6 586 735 €. Vous nous avez fait part de votre refus par courrier en date du 25 septembre 2023, dont nous comprenons le raisonnement.

Le département nous a confirmé la possibilité de garantir la moitié du prêt, soit environ 3 M€. Serait-il possible de nous accorder la deuxième moitié de la garantie d'emprunt afin de couvrir le montant des prêts complémentaires ?"

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité **REFUSE** la demande de garantie d'emprunt de la société BATIGERE

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie/terrains

- Entretien des chemins : certains chemins sont inaccessibles avec le broyeur de la commune. Un devis sera demandé à la CUMA pour celui de la Route Rouge parallèle à l'allée Verte et un autre chemin situé allée des Vignes à Greffiers.
- Mme LESAGE, adjointe à la voirie a finalisé l'inventaire des chemins ruraux de la commune.

Bâtiments :

- Eglise : les quatre sondes positionnées sur les fissures de la nef seront retirées le 26 juillet. Deux fissures sont minimes, deux autres sont à surveiller. L'enveloppe des travaux a été votée par le Département, le programme inscrit sur le carnet d'entretien va pouvoir commencer.
- Salle de Greffiers : le drainage avec les regards ainsi que la rampe sont terminés. Dans 15 jours/3 semaines fin de chantier. Le bâtiment n'est pas encore utilisable car c'est la première phase. La seconde phase aura lieu d'ici minimum 6 mois. Un appel d'offre devra être publié.

- Cabinet médical : il y a un problème électrique pour le passage du compteur en 36kwa en triphasé. L'architecte va se charger d'appeler EDF. L'isolation est presque terminée. L'escalier sera installé en septembre, il sera plus large et tournera moins.

Événements/ réunions :

- Elections : le 30 juin et le 7 juillet. Une centaine de procurations reçues pour les 2 tours.
- Le 8 septembre aura lieu le prix de Sonchamp à l'hippodrome de Rambouillet. Des invitations sont proposées.
- Catastrophe naturelle : plusieurs dossiers ont été déposés et refusés l'année dernière. Un habitant a contacté une association pour faire un recours. Le recours ne peut être fait que par la mairie qui s'était déjà informée des démarches à faire. Or pour être acceptées, il faudrait que la commune finance des études géologiques avec des experts, capables de contrer ceux du ministère. C'est beaucoup trop coûteux sans aucune garantie de résultat. Même notre députée n'avait pas pu inverser la non-reconnaissance. Il faut représenter les dossiers.
- SEY78 : le vice-président M Petitprez fait acte de candidature avec la même équipe suite au décès du président.

Infos mairie

Travaux

AU CABINET MÉDICAL



Le cloisonnement des cabinets est en voie d'achèvement. La pose de l'escalier et les travaux de peintures seront réalisés à la rentrée de septembre.



HOMMAGE À CLAUDE TAITOT

Le 30 juin dernier, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès brutal de Claude Taitot.

Habitant de la commune depuis 1989, Claude était une figure bien connue et très appréciée de notre village. Bon vivant et joyeux boute-en-train, nos grandes manifestations et rendez-vous communaux, seront désormais un peu orphelins, de cette personnalité si attachante.

Claude s'était engagé bénévolement pour distribuer chaque mois le bulletin communal sur une grande partie du bourg. C'était un vrai plaisir que de le voir arriver en mairie pour prendre ses journaux, toujours enjoué, toujours souriant. Un petit mot gentil pour chacun.

Il exerçait également chaque année, la lourde responsabilité d'endosser le costume rouge du personnage préféré des enfants, en venant incognito leur distribuer à la cantine, friandises et chocolats lors du festif repas de Noël. Il faisait ensuite le tour des classes maternelles pour distribuer des cadeaux sous les yeux émerveillés des petits.

Parti trop tôt, Claude restera pour longtemps dans nos mémoires. Nous présentons nos plus sincères condoléances à toute sa famille, avec une pensée toute particulière pour Danielle, Sandrine et Célia.

État civil

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à



Edenn
CAHIN-DUSSON
né le 27 juin



Victoria MOREAU née le 4 juillet 2024
à Poissy



**SUIVEZ
L'ACTUALITÉ
DE SONCHAMP
en temps réel
avec ILLIWAP**

**Évènements, réunions,
fête de village, incidents,
coupe d'eau ou
d'électricité, fuite de gaz,
alerte météo, consignes
sanitaires... RECEVEZ
TOUTES LES INFOS
DE LA COMMUNE SUR
VOTRE TÉLÉPHONE.**

**SANS INSCRIPTION,
Téléchargement
GRATUIT**

Infos mairie



Merci au conseil municipal des enfants qui a organisé le 19 juin et le 3 juillet, un mini-tournoi olympique et une chasse aux Trésors. Ces 2 événements ont été une réussite dans une ambiance sympathique.

LE CME REPREND SES ACTIVITÉS EN SEPTEMBRE.

Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour :

- vivre ensemble
- rencontres intergénérationnelles
- aménagement de potagers collectifs
- installation de Logo PNR sur la protection de l'eau.

Bravo à toute l'équipe pour son investissement



FIN D'ANNÉE FESTIVE POUR LE PÉRISCOLAIRE

Le 5 juillet dernier, pour la dernière journée du périscolaire à Sonchamp, une animation était organisée autour de jeux de société et d'un concert de musique avec la participation de la chanteuse musicienne Sarah MAC COVER qui nous a enchantés par ses airs de violon et sa voix puissante au point de se laisser entraîner par quelques pas de danse.

Cette manifestation était proposée par le BAZAR CULTUREL qui a accompagné le périscolaire tout au long de l'année en proposant la réalisation d'une émission de radio et des créations en stop motion.

Ce partenariat devrait être reconduit pour l'année 2024-2025.



Infos mairie



LE TEMPS D'UN GOÛTER

Parce que les rencontres entre les séniors sont rares et pourtant tellement importantes, le CCAS propose un petit goûter, tout simplement pour se retrouver

**Le jeudi 19 septembre
de 15h à 17h**

Dans la salle des fêtes de Sonchamp

Merci de vous inscrire en mairie au 01 34 84 41 08 ou par mail mairie@sonchamp.fr



Vendredi 04 octobre

15h30 - 17h00

Sonchamp

PROGRAMME Participez à un atelier de cuisine aux côtés d'un chef et d'une diététicienne. L'occasion de découvrir des recettes gourmandes et équilibrées.

SALLE DES FÊTES

43 rue André Thome
78120 Sonchamp

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

mairie@sonchamp.fr
01 34 84 41 08

www.lesinsatiables.org Action soutenue par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Yvelines

OCTOBRE ROSE

Mobilisons-nous pour la lutte contre le cancer du sein !

le samedi 19 oct.

14h30

Rendez-vous devant la mairie de Sonchamp

15h00

Début de la marche à pied ou en courant !!
(entre 1h et 2h de balade)

17h00

Rendez-vous au gymnase pour partager un petit goûter

Dress code : Tous en rose
(ou au moins du rose sur vous !)



Urne à disposition
sur place et en mairie
Tous les bénéfices seront reversés à l'association «A chacun son Everest» pour offrir soutien et bien-être à toutes les femmes atteintes par un cancer du sein.

**Participation minimum
5€**



COLIS DE NOËL

Cette année, les colis de Noël offerts par le CCAS à nos ainés seront soumis à conditions de ressources.

Pour recevoir ce colis de Noël, il faudra être non imposable.

Si vous êtes concernés, veuillez transmettre une copie ou l'original de votre feuille d'imposition 2023 sous enveloppe fermée à l'ordre du CCAS **avant le 15 octobre 2024**. Elle vous sera restituée. Ces informations seront traitées en toute confidentialité.

Nous vous rappelons que pour bénéficier de ce colis, il faut également être âgé de **plus de 70 ans**.

La Bibliothèque

42 rue André Thome - 78120 SONCHAMP - Tél : 01 34 84 45 89 - bibliotheque.sonchamp@orange.fr

Catalogue en ligne : cheminlisant.opac-x.com/Sonchamp



LA NAVETTE DU RÉSEAU PROCHAINES NAVETTES : les 10 et 12 septembre 2024.

Allez visiter notre site <https://cheminlisant.opac-x.com> et faire vos réservations. Celles-ci seront acheminées par la navette.

PRÉSENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La bibliothèque a pour vocation de promouvoir le livre, la lecture et d'aiguiser la curiosité de chacun. La bibliothèque est ouverte à tous.

La consultation sur place des documents est libre.

La bibliothèque vous propose une grande diversité de documents. Régulièrement, l'acquisition de nouveaux documents vient compléter la collection.

INSCRIPTION :

Pour emprunter des documents, il faut être inscrit et payer une cotisation. Une carte d'adhérent vous sera remise. Cette carte vous permettra d'accéder à notre catalogue en ligne du réseau Chemin Lisant.

MODALITÉ D'EMPRUNT :

La durée des emprunts quel que soit le document est de 1 mois.

COTISATION :

25€ par famille et par an de date à date pour les habitants de Sonchamp ou les hors commune.

RÉSEAU CHEMIN LISANT :

La bibliothèque de Sonchamp fait partie du réseau Chemin Lisant qui rassemble les Médiathèques/Bibliothèques de 10 communes du Sud Yvelines : Ablis, Bullion, Orcemont, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp, Raizeux qui vous donne accès à une collection de documents élargie de plus de 90 000 documents depuis cette mise en commun.

QUELQUES EXPLICATIONS :

Il n'est pas nécessaire d'adhérer à chacune de ces médiathèques, vous restez adhérent de la bibliothèque de Sonchamp. Aucun surcoût n'est nécessaire pour accéder à ce nouveau service. Vous pouvez consulter l'ensemble des documents des 10 médiathèques/bibliothèques mis à disposition au sein du réseau ainsi que toutes les informations propres à chaque bibliothèque et celles du réseau grâce au portail Internet commun qui est consultable depuis chez vous grâce au code de votre carte de lecteur et de votre mot de passe à l'adresse suivante : <https://cheminlisant.opac-x.com/Sonchamp>. Vous pouvez réserver les documents de votre choix. Vous pouvez aussi le faire en sollicitant l'aide de vos bibliothécaires qui se chargeront de le faire pour vous lors de votre passage à la bibliothèque de Sonchamp. Seule exception, les documents en nouveautés dans les autres médiathèques/bibliothèques sont réservés à leurs adhérents pendant 3 mois. Passé ces 3 mois, ces documents pourront être empruntés par les adhérents des autres médiathèques/bibliothèques. Un service de navette une fois tous les 15 jours est mis en place afin d'apporter les documents réservés à la bibliothèque de Sonchamp. Un mail vous est envoyé pour vous informer de leur disponibilité. Vous disposez de 15 jours pour venir les récupérer.

Retrouvez-nous au forum des associations le 7 septembre 2024.

La vie Associative

30^e BROCANTE - VIDE GRENIER SONCHAMP - 13 OCTOBRE 2024



Système de réservation en ligne : [MyBrocante.fr](https://www.mybrocante.fr/m/9478)

C'est reparti pour la 30ème édition de notre brocante !!

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 31 Août.

Le lien est le suivant : <https://www.mybrocante.fr/m/9478>

Le règlement validant votre inscription se fera soit par envoi de votre chèque, soit en espèces (Pas de règlement en ligne).

Le chèque est à libeller à l'ordre « Association Jumelage Sonchamp » et à envoyer à l'adresse suivante : Mr J Dufour - 47 rue de la Droue - 78120 Sonchamp.

- Attachement en ligne et en pièce jointe de votre justificatif d'identité. Ce justificatif est géré par MyBrocante selon les règles légales en vigueur de la Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Pour une 1ère inscription par Internet : Création automatique d'un espace exposant à l'intérieur de MyBrocante, espace à compléter/valider par la gestion de votre mot de passe. Cet espace vous permet de retrouver 24/7 vos informations et emplacements, ainsi que le règlement et plan de la brocante. Il vous permet également d'échanger avec l'organisateur via un tchat intégré.
- Possibilité de télécharger votre pass c-a-d le document officiel d'inscription avec vos emplacements. QR-Code pointant dans GoogleMaps pour vous aider à retrouver vos emplacements si besoin.
- L'expéditeur des mails que vous recevrez sera nommé « Equipe MyBrocante », pensez à vérifier vos fichiers spams, corbeille, promotions... Une fois inscrit, dans chaque mail reçu, il y aura un « bouton » pour accéder directement à votre espace personnel.

... et comme d'habitude, toujours priorité aux habitants de Sonchamp jusqu'au 15 Septembre.

Un doute ? une question ?... contactez-nous sur brocante.sonchamp@gmail.com ou au 06 07 10 91 59 ou passez nous voir lors de nos 2 permanences.

Permanences au forum des associations le 07 Sept 2024 et en Mairie le 14 Sept 2024 de 9h30 à 11h45 pour prendre vos inscriptions ou répondre à vos questions.

Pour le bon déroulement de notre brocante et le bien de tous, chaque exposant s'engage à respecter les règles sanitaires éventuellement en vigueur le 13 octobre prochain.

A bientôt - Le bureau de l'Association

La vie Associative

Bienheureux les Sonchampois !

Au travers des pages qui suivent, vous retrouverez ou découvrirez les nombreuses activités qui vous sont proposées tout au long de l'année par les clubs et associations locales. Venez vous renseigner et vous inscrire le Samedi 7 Septembre lors du forum des associations.

Un grand merci à tous les intervenants qui permettent d'offrir autant de choix d'activités.

Amicale des anciens combattants déportés et mobilisés de Sonchamp
Association de jumelage Sonchamp et la Celle-les-Bordes avec Fronhausen
Comité des Fêtes et Loisirs de Sonchamp
Association des parents d'élèves de Sonchamp
Sonchamp Environnement®
Bibliothèque Municipale
Association sonchampaise 6^{ème} art
ÉMAS - École de Musique Associative
AS Sonchamp
Tennis
Yoga
Art martial pour bien-être
Badminton
Self-défense
Association Sport/Rencontre à Sonchamp
Groupe de marche : les trotte chemins
Sonchamp Nautic Model' Club
La ligne sonchampaise

Dernière minute...

L'association sport rencontre projette de proposer un **cours de cardio** de 12h30 à 13h30 le lundi ou le jeudi une fois par semaine sur l'un de ces deux créneaux.

Si vous êtes intéressés, vous retrouverez l'association au forum, le samedi 7 septembre, où vous pourrez donner vos avis ou bien à l'adresse suivante : delphine.reau197501@gmail.com



L'AS Sonchamp vous propose pour la rentrée 2024/2025

des cours de :

Yoga bébé

de la naissance à 18 mois

Animés par Clothilde,

accompagnante en périnatalité, infirmière DE.

Plus d'infos :

clothilde.grainesdedouceur@gmail.com
ou rendez-vous au forum des associations !

La vie Associative

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE



REVISITONS NOS SENTES

2^e atelier participatif

De votre participation dépend la réussite de ce projet !

Samedi 21 septembre de 14h30 à 17h

Cour de récréation de l'ancienne école, derrière le cabinet médical



Comme chaque année, Sonchamp Environnement vous propose un événement.

En 2024, ce sera autour du thème
La vie à Sonchamp au début du XX^e siècle

- **NOMBREUSES ANIMATIONS** : venez moudre du café à la main, utiliser un téléphone à cadran, une machine à écrire, filer de la laine, peser à la balance Roberval, relier une chaussette, écrire à la plume, résoudre un problème du certificat d'études... et bien d'autres choses encore !
- **UNE EXPOSITION DE CARTES POSTALES** anciennes et de divers documents et objets

Nous vous proposons de participer à divers ateliers pour continuer notre projet sur les sentes :

- Assemblage de présentoirs qui jalonnent nos sentes
- Traitement de ces présentoirs avec de la lasure ; ceux-ci serviront de supports pour nos futures expositions temporaires
- Installation de façon durable de notre bar sous l'auvent de l'ancienne cour d'école.

LE COMITÉ DES FÊTES DE SONCHAMP



vous propose une sortie au Théâtre des Variétés **DIMANCHE 3 NOV.** à 16h

"UNE IDÉE GÉNIALE"

Pièce de Sébastien CASTRO

Le montant de la participation est de 50€ pour les habitants de Sonchamp et 55€ pour les extérieurs

Pour le bon déroulement de cette journée, et la réservation auprès de l'organisateur nous vous demandons de vous inscrire le plus rapidement possible, **pour le 30 SEPTEMBRE 2024** (délai impératif)

B. MALNOU : Tél : 06.77.94.01.87
Louise CAILLAUD 06.60.79.38.81

BULLETIN D'INSCRIPTION

À déposer dans la boîte à lettre de Mme MALNOU 89, rue A. Thome Sonchamp, accompagné impérativement de votre règlement, chèque libellé au nom du COMITÉ DES FETES.

NOM

PRÉNOM

TÉL. :

MAIL :

(obligatoire)

Nombre de personnes Adultes :

Sonchampois _____ x 50 € = _____

Extérieur _____ x 55 € = _____

TOTAL = _____ Euros

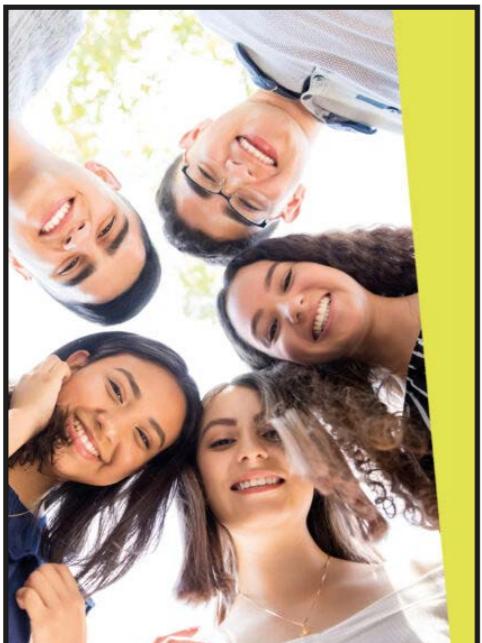
LIEU DE MONTÉE (cocher la case correspondante)

SONCHAMP à 14h

LA HUNIERE à 14h10

GREFFIERS à 14h15

Ça se passe à Sonchamp



PASS+
Hauts-de-Seine • Yvelines

Inscriptions ouvertes
sur passplus.fr

DEMANDE TA CARTE!

14 ET 15 SEPTEMBRE 2024
10H00 – 18H00
SONCHAMP / ORCEMONT
78120
Lieu-dit l'Épinaye

GRATUIT - 10 ANS
ENTRÉE 5€
PARKING GRATUIT

RÉSERVEZ
• BILLET
• REPAS
• TOUR D'HÉLICO
EN LIGNE !

69ÈME FESTIVAL DE LA TERRE

MARCHÉ FERMIER • MÉTIER AGRICOLE • FERME PÉDAGOGIQUE • BAPTÈME D'HÉLICO • CUISES DE BOEUF À LA BROCHE

Journée
samedi 28 septembre
portes ouvertes

La société
BIOÉNERGIE SONCHAMP
(ferme de Renonvilliers)
a le plaisir de vous convier
à sa journée portes ouvertes
le **samedi 28 septembre**
de 10h à 12h et de 14h à 17h
afin de vous faire découvrir
son site de méthanisation
agricole.

Communiqués

À PARTIR DU 8 JUILLET 2024

BUS **TàD**
Rambouillet

REDÉCOUVREZ LE TÀD RAMBOUILLET

Des bus toute la journée grâce au Transport à la Demande.

RENDEZ-VOUS SUR:

- Appli TàD
- île-de-France Mobilités
- tad.iledefrance-mobilites.fr
- 09 70 80 96 63
- Du lundi au vendredi de 9h à 18h

RAMBOUILLET TERRITOIRES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

RÉUNIONS PUBLIQUES
À LA RENCONTRE DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

SEPTEMBRE 2024 | 19H
En présence des vices-présidents, des maires et des élus du territoire

▶ **9** **LA CELLE-LES-BORDES** | SALLE DES FÊTES
Aménagement du territoire • Finances

▶ **10** **AUFFARGIS** | CENTRE SOCIO-CULTUREL
Transports-Mobilités • Mutualisation • Sport

▶ **11** **SAINTE-HILARION** | SALLE DES FÊTES
Culture • Eau - Assainissement • Stationnement
Patrimoine communautaire • Tourisme

▶ **13** **SAINTE-ARNOULT-EN-YVELINES** | SALLE LE COLOMBIER
Développement économique • Environnement • Politique de la ville

▶ **20** **RAMBOUILLET** | LA LANTERNE
Développement économique • Santé • Action sociale • La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

« Je vous invite à découvrir les actions de notre agglomération : son bilan et ses perspectives »

Thomas GOURLAN
Président de Rambouillet Territoires

BUS

**VOS LIGNES ÉVOLUENT
POUR UNE OFFRE SIMPLIFIÉE
ET MIEUX CONNECTÉE**

Contact

TRANSDEV SUD YVELINES
3 Rue André Marie Ampère
78120 Rambouillet
iledefrance-mobilites.fr
@CSYvelines_IDFM
01 34 57 57 57
service gratuit • prix appel
Téléchargez gratuitement les applications :

Points de vente

ABLIS
Le Cathec
61 rue Pierre Trouvé

RAMBOUILLET
Le K'Méléon
54 rue de Groussay

SNC Severine Tabac Presse
Centre Commercial Carrefour

VILLEPREUX
SNC Dupont Tabac Presse
5 Square des Fêtes

POUR TOUT SAVOIR SUR VOS LIGNES :

- Appli île-de-France Mobilités
- iledefrance-mobilites.fr Actualités
- @CSYvelines_IDFM

Plus d'infos et d'actus

Agenda et petites annonces

LE RÈGLEMENT DES PETITES ANNONCES est consultable sur le site www.sonchamp.fr. Merci d'en prendre connaissance avant toute demande de publication.

7 SEPTEMBRE - FÊTE DU VILLAGE
FORUM DES ASSOCIATIONS à partir de 14h
BBQ ET FEU D'ARTIFICE à partir de 19h

8 SEPTEMBRE - PRIX DE SONCHAMP
COURSES AU TROT - animations enfants - Tombola
13h30 - Hippodrome de Rambouillet

9 SEPTEMBRE - PASSAGE DE LA BALAYEUSE - dans le bourg et les hameaux

14-15 SEPTEMBRE - FESTIVAL DE LA TERRE
Orcemont, lieu-dit l'Epinay

19 SEPTEMBRE - GOÛTER DES SENIORS
de 15h à 17h - salle des fêtes

21 SEPTEMBRE - JOURNÉE DU PATRIMOINE voir page 13

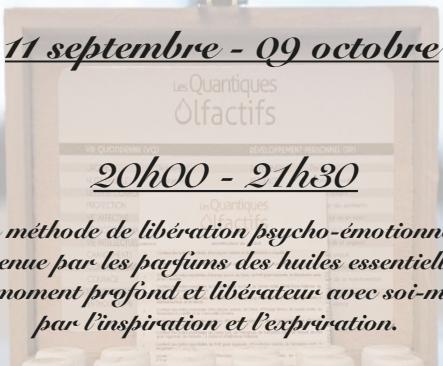
21 SEPTEMBRE - BELOTE
salle des fêtes

28 SEPTEMBRE - JOURNÉE PORTES OUVERTES BIOENERGIE SONCHAMP
10h-12h et 14h-17h (ferme de Renonvilliers)

4 OCTOBRE - ATELIER DE CUISINE
15h30 – salle des fêtes (inscription obligatoire)

13 OCTOBRE - BROCANTE

Chrystelle Chaude
Soirées Olfactives
Les mercredis



Places limitées, 5 participants par soirée
Tarif : 30 euros par personne
Lieu : 22 Bis rue des Vallées 78120 Sonchamp
sur réservation
tel : 0676901955
chrystelle.chaude@gmail.com
www.chrystellechaude.com

Chez Cocooning By Lu
Institut de beauté & bien être

Soins du visage et du corps, épilations
beauté des mains et des pieds

Sur rdv au 06 48 23 58 25 ou réservez en ligne sur
www.cocooningbylu.com



L'Epicurienne,

C'est toujours votre commerce **multi-services, ouvert du lundi au samedi** pour répondre à un besoin **d'épicerie au quotidien** avec **pain frais de boulanger**.

C'est aussi votre **restaurant de déjeuner**, avec possibilité de commander à emporter !! Déjeuner à l'abri des regards dans un joli jardin privé, une cuisine toujours maison et de saison !



C'est également un **service postal** pour expédier vos divers courriers et colis, achat de timbres.



Et vous pouvez trouver de **nombreux produits de notre région**, comme des fromages, miels, biscuits, bières, œufs, chocolats....

N'hésitez pas à réserver au **0130886597** - retrouver les menus via notre site www.epicurienedesonchamp.com



Ambassadrice du Bien Naître

Accompagnante en Périnatalité

Thalasso/Thérapeutique Bain Bébé, "Le Bain de Sonia"

Hypno Bien Naître

Massage Femme Enceinte - Massage Jeune Maman

Rituel Rebozo

Massage facial Kobido

Soutien à l'Allaitement

Massage Bébé - Réflexologie Bébé Emotionnelle

Monitrice de Portage

Accompagnement sur le Sommeil de Bébé - Accompagnement Parental

CLOTHILDE JAMET

Infirmière - Titulaire du DE Infirmier

Tél : 06 33 05 01 06

clothilde.grainesdedouceur@gmail.com

Insta : clothilde.grainesdedouceur

Facebook : Graines de douceur

www.grainesdedouceur.com